



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
22 mai 2015
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises
et du développement
Septième session
Genève, 20-24 avril 2015

Rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement sur sa septième session

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 20 au 24 avril 2015

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Conclusions concertées	3
II. Résumé du Président	3
A. Déclarations liminaires	3
B. Rapports des réunions d'experts	7
C. Mobiliser l'investissement au service du développement : Contribution de la CNUCED dans le contexte du financement du développement	9
D. Entreprenariat et objectifs de développement durable	14
E. Politiques visant à promouvoir la collaboration dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation pour le développement	16
F. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers	18
G. Questions diverses	20
III. Questions d'organisation	20
A. Ouverture de la session	20
B. Élection du Bureau	20



C.	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	20
D.	Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement	21
E.	Séance plénière de clôture	21
Annexe		
	Participation	23

I. Conclusions concertées

La Commission de l'investissement, des entreprises et du développement,

Reconnaissant que sa septième session a été le cadre d'échanges constructifs et fructueux, et

Consciente que ladite session s'est tenue dans un contexte particulier, en raison de la préparation de la quatorzième session de la Conférence,

1. Prend note des travaux des différentes réunions d'experts organisées sous son égide et espère qu'ils continueront d'aider à renforcer les synergies entre les trois piliers de la CNUCED;

2. Accueille avec satisfaction le programme des examens de la politique d'investissement et souligne l'utilité et l'impact positif du processus intergouvernemental d'examen collégial à cet égard;

3. Prend note des travaux de la CNUCED dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation ainsi que de l'investissement et des entreprises, et reconnaît qu'ils contribuent à rendre les pays en développement mieux à même de surmonter les grands obstacles au développement.

II. Résumé du Président

A. Déclarations liminaires

1. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a fait une déclaration liminaire. Des déclarations ont également été prononcées par les représentants des délégations suivantes : Philippines, au nom du Groupe des 77 et de la Chine; République bolivarienne du Venezuela, au nom du Groupe latino-américain et caraïbe; République-Unie de Tanzanie, au nom du Groupe africain; Union européenne, au nom de l'Union européenne et de ses États membres; Albanie, au nom du Groupe D; Bénin, au nom des pays les moins avancés; Paraguay, au nom des pays en développement sans littoral; Équateur; Maroc et Chine.

2. Le Secrétaire général adjoint a jugé essentiel que le secteur privé participe, suivant un ensemble de principes, à la réduction du déficit de financement du développement, mis en évidence par la CNUCED dans son *World Investment Report 2014*¹. Ce rapport proposait un plan d'action pour mobiliser des fonds sur les marchés financiers internationaux et les investir dans des secteurs jouant un rôle déterminant dans le développement durable.

3. Grâce aux examens de la politique d'investissement de la CNUCED, des pays ont su mieux attirer les investissements étrangers directs (IED), source importante de financement du développement, dans des secteurs propices au développement durable. L'entrepreneuriat, encouragé par des dispositifs tels que le Cadre directeur pour l'entrepreneuriat élaboré par la CNUCED, avait également un rôle à jouer dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), énoncés dans le programme pour l'après-2015.

4. La technologie et l'innovation étaient non seulement des moteurs de la croissance économique, mais aussi des composantes essentielles du programme de développement pour l'après-2015. Il convenait de promouvoir la coopération, par le biais de parcs scientifiques et technologiques, de groupements et d'incubateurs

¹ CNUCED, 2014, *World Investment Report 2014 : Investing in the SDGs-An Action Plan* (New York et Genève, publication des Nations Unies, numéro de vente : E.14.II.D.1).

d'entreprises, dans une optique d'apprentissage mutuel et de diffusion des connaissances.

5. De nombreux groupes ont souligné l'importance des sources de financement, notamment des contributions du secteur privé, dans la poursuite des ODD et ont salué la pertinence, la qualité d'analyse et l'approche stratégique du *World Investment Report 2014* ainsi que ses plans d'action adaptés à chaque pays et axés sur les secteurs propices au développement durable. Ils ont souscrit à l'idée maîtresse du rapport, à savoir que la participation du secteur privé et de la société civile était indispensable pour progresser sur la voie du développement durable.

6. Selon la représentante d'un groupe, il importait que les pays, en particulier les pays développés, instaurent un contexte international favorable. Des orientations et des incitations pertinentes permettraient d'accroître les flux de financement et d'investissement vers les pays en développement, de renforcer le développement et le transfert de technologie, de régir le commerce international selon des règles justes et propices au développement et de faire davantage participer les pays en développement à la gouvernance économique et financière mondiale. Il était particulièrement important d'honorer l'engagement pris d'allouer 0,7 % du revenu national brut à l'aide publique au développement. Mieux encore, les pays développés devraient s'efforcer d'arriver à 1 % d'ici à 2030.

7. Selon l'intervenante, compte tenu du rôle important des IED dans le développement, il était crucial que les pays en développement, en particulier les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, renforcent leurs capacités, reçoivent une aide financière et attirent des investissements. Par le biais de ses activités d'assistance technique, la CNUCED contribuait à la production de statistiques sur l'IED, au développement des compétences des négociateurs d'accords internationaux d'investissement, à la sensibilisation des décideurs et, de ce fait, à l'élaboration de politiques d'investissement efficaces. Les pays en développement avaient besoin que des entreprises investissent dans leur secteur agricole pour parvenir à la croissance, réduire la pauvreté et accéder à la technologie. Les préoccupations légitimes des pays et des communautés quant aux conséquences sociales, environnementales et économiques de ces investissements ne devaient cependant pas être perdues de vue. Il convenait que la CNUCED poursuive et étende ses programmes d'assistance technique, et mette en place des mesures réellement favorables à un développement durable, en encourageant l'investissement et en dynamisant le secteur privé.

8. Les travaux de la CNUCED sur l'évolution passée et à venir des investissements ont été jugés utiles par l'ensemble des groupes. Un représentant a demandé que plus de ressources leur soient consacrées, ce qui permettrait notamment de renforcer les capacités en matière de collecte des données dans les pays en développement. Selon plusieurs groupes, il fallait que la CNUCED continue d'analyser les questions relatives à la promotion de l'investissement dans l'optique d'un développement durable. La représentante d'un groupe a félicité l'organisation pour son travail sur les IED dans l'agriculture et les secteurs connexes et, plus particulièrement, sur les Principes pour un investissement agricole responsable, respectueux des droits, des moyens de subsistance et des ressources. Selon elle, l'atténuation de la pauvreté passait par l'accroissement des exportations, la création d'emplois et le rattachement des pays en développement aux marchés mondiaux par le jeu des chaînes de valeur. Un autre représentant a appelé l'attention sur un rapport de la CNUCED consacré à la dimension de genre dans les activités des sociétés transnationales dans les pays en

développement² et a invité l'organisation à se livrer à une étude analogue dans l'industrie du vêtement, les services financiers et l'agriculture.

9. S'agissant du rôle de l'investissement dans le développement, plusieurs groupes ont souligné l'intérêt des examens de la politique d'investissement et des recommandations en découlant, qui ont aidé des pays à améliorer leur attractivité auprès des investisseurs étrangers et à faire des IED un instrument de croissance économique et de développement. Quelques délégations ont invité les États membres à être des donateurs plus généreux afin d'assurer la pérennité de ces examens.

10. S'agissant de la politique d'investissement, plusieurs groupes se sont dits préoccupés par l'absence de structure de gouvernance multilatérale pour guider la réforme du système des accords internationaux d'investissement. De nombreuses délégations ont salué la qualité des travaux consacrés à cette réforme, dont la CNUCED avait été le chef de file. Elles ont remercié l'organisation d'avoir offert un cadre aux débats sur les options envisageables et à la recherche d'un consensus, et ont loué sa capacité d'anticipation, illustrée par l'élaboration d'une feuille de route. Quelques délégations se sont félicitées de la tenue, dès février, d'une réunion d'experts sur la réforme des accords internationaux d'investissement. Conscientes que leurs pays n'avaient pas les connaissances techniques nécessaires pour mener à bien une telle réforme, de nombreuses délégations ont estimé que le Cadre de politique de l'investissement de la CNUCED pourrait leur être utile.

11. Faisant fond sur des observations du Secrétaire général adjoint, de nombreux représentants ont rappelé qu'il était important d'encourager l'entrepreneuriat par des politiques actives et des crédits spécifiques. Plusieurs représentants ont affirmé que les besoins particuliers des femmes et des jeunes devaient être pris en compte dans les activités de promotion de l'entrepreneuriat. Plusieurs représentants ont remercié la CNUCED d'avoir contribué à renforcer les capacités entrepreneuriales par le biais de son programme Empretec, de son programme de relations interentreprises et de son Cadre directeur pour l'entrepreneuriat. Trois groupes ont estimé que le Cadre directeur offrait un bon moyen de mesurer et d'analyser la compétitivité des entreprises et de développer les capacités de production dans les pays en développement. Pour ce qui est du renforcement des capacités techniques, un représentant a félicité le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication pour ses travaux et a souligné l'utilité du guide pratique pour le développement de la comptabilité, établi par la CNUCED.

12. Quelques groupes ont accueilli avec satisfaction le rapport de la CNUCED à la Commission sur les politiques visant à promouvoir la collaboration dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation (STI). Plusieurs groupes ont noté que ces domaines influaient beaucoup sur la capacité des pays en développement de parvenir à la croissance économique, de créer de meilleures possibilités d'emploi et de surmonter les problèmes environnementaux. Une délégation a dit combien il était important d'accélérer la diffusion de la science, de la technologie et de l'innovation dans les pays en développement ainsi que de poursuivre l'échange d'expériences et l'apprentissage mutuel sur les politiques connexes.

13. Le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a présenté les dernières données et tendances de l'investissement et de l'entrepreneuriat. Si, selon les estimations, les flux d'IED avaient diminué en 2014, il y avait toutefois lieu de se réjouir. Les pays en développement avaient accueilli pas moins de 56 % de l'IED mondial et quatre d'entre eux se classaient parmi les premiers pays bénéficiaires.

² CNUCED, 2014, *Investment by TNCs and Gender : Preliminary Assessment and Way Forward* (New York et Genève, publication des Nations Unies).

14. Constatant une dichotomie persistante entre les politiques d'investissement, à la fois aux niveaux national et international, l'intervenant a indiqué que la tendance nationale à une plus grande libéralisation avait été plus marquée en 2014 qu'au cours des deux années précédentes, 86 % des mesures étant en faveur de l'investissement.

15. Seulement 28 accords internationaux d'investissement avaient été conclus en 2014, contre 44 en 2013, ce qui portait leur nombre total à 3 300. La manière dont les pays concevaient leur participation au système des accords internationaux d'investissement pouvait différer, comme le montrait la négociation de méga-accords régionaux. S'agissant du règlement des différends entre État et investisseurs, 608 affaires avaient été recensées en 2014, moins qu'au cours de chacune des deux années précédentes. Plus d'une centaine de gouvernements avaient dû faire face à au moins un différend entre État et investisseurs.

16. Notant que l'Assemblée générale des Nations Unies avait reconnu le rôle de l'entrepreneuriat dans le développement durable, l'intervenant a indiqué qu'il était indispensable de développer l'entrepreneuriat pour réduire la pauvreté et promouvoir l'égalité hommes-femmes, l'inclusion sociale et la durabilité environnementale. À cet égard, la CNUCED avait apporté son aide au Commonwealth dans l'élaboration de dispositions nationales détaillées sur l'entrepreneuriat des jeunes.

17. La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique a fait le point sur la contribution de la science, de la technologie et de l'innovation au développement. Face aux enjeux mondiaux, ces domaines revêtaient une importance de plus en plus évidente, au point de constituer une composante essentielle du programme de développement pour l'après-2015. Une grande place leur avait notamment été faite dans le rapport de synthèse du Secrétaire général sur le programme de développement durable pour l'après-2015, le rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et l'avant-projet de l'Accord d'Addis-Abeba sur le financement du développement.

18. L'intervenante a ensuite évoqué les activités menées par la CNUCED pour appuyer les travaux de la Commission de la science et de la technologie au service du développement. Comme elle l'a mis en évidence, le développement avait été au centre des discussions de la dix-huitième session de la Commission, dont les thèmes prioritaires avaient été « Analyse prévisionnelle stratégique et programme de développement pour l'après-2015 » et « Développement numérique ». La CNUCED avait récemment établi un rapport³, qui devait aider la Commission dans son examen décennal des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Les résultats de cet examen seraient présentés par le Conseil économique et social à l'Assemblée générale. Ils serviraient utilement celle-ci dans son examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du SMSI, en décembre 2015.

³ CNUCED, 2015, *Implementing WSIS Outcomes : A Ten-Year Review* (New York et Genève, publication des Nations Unies).

B. Rapports des réunions d'experts

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable sur sa troisième session

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

19. La Présidente de la troisième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités et un développement durable a présenté le rapport de ladite session. Elle a indiqué qu'une croissance durable pour tous ne serait possible qu'en encourageant l'entrepreneuriat de manière cohérente et coordonnée, selon un cadre directeur. Des orientations devraient également être définies pour promouvoir l'entrepreneuriat dans le secteur de l'économie verte et le secteur social et auprès de populations cibles comme les femmes et les jeunes.

20. La session avait souligné l'intérêt des programmes de relations interentreprises, qui aidaient des petites et moyennes entreprises locales à se rapprocher de sociétés transnationales, par le jeu des chaînes de valeur. La Présidente de la session s'est félicitée de la réunion organisée entre de jeunes entrepreneurs et des investisseurs, qui avait permis aux premiers de fournir des informations concrètes et de première main sur la création d'entreprise, de soumettre leurs idées pour faire figurer l'entrepreneuriat dans les programmes scolaires nationaux et de s'exprimer sur les mesures d'appui et les dispositions législatives à adopter pour empêcher la faillite et renforcer la résilience des jeunes entreprises. Elle a aussi approuvé l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution sur l'entrepreneuriat au service du développement et a estimé que celle-ci influencerait favorablement sur le programme de développement pour l'après-2015.

21. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.II/MEM.4/9.

2. Rapport de la Réunion d'experts sur la transformation du régime des accords internationaux d'investissement : Les perspectives

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

22. Dans son rapport, le Président de la Réunion d'experts sur la transformation du régime des accords internationaux d'investissement a indiqué qu'une réflexion importante avait été engagée sur la manière de réformer le régime des accords internationaux d'investissement et le mécanisme de règlement des différends entre État et investisseurs, dans l'optique de favoriser un développement durable. Les répercussions de cette réforme sur les politiques nationales, régionales et internationales varieraient en fonction des options choisies. Comme les accords internationaux d'investissement sont des accords de longue durée et constituent un système complexe, une réforme progressive semblait préférable. Les participants avaient remercié la CNUCED de la qualité de l'organisation et de la nature innovante de cette réunion, qui avaient contribué à une plus grande interactivité. Pour une réforme efficace et approfondie du régime, des efforts communs et coordonnés devaient être faits au niveau multilatéral, selon un plan d'action qui prendrait en considération les intérêts de toutes les parties prenantes. La CNUCED était particulièrement bien placée pour coordonner les échanges d'expériences au niveau multilatéral sur les questions relatives à cette réforme.

23. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.II/EM.4/3.

3. Rapport de la Réunion d'experts sur la cyberléislation et réglementation comme moyen de renforcer le commerce électronique, y compris les études de cas et les enseignements tirés de l'expérience

(Point 3 c) de l'ordre du jour)

24. La représentante du Président de la Réunion d'experts sur la cyberléislation et réglementation comme moyen de renforcer le commerce électronique, y compris les études de cas et les enseignements tirés de l'expérience, a présenté le rapport de ladite réunion. Elle a souligné que le commerce électronique, par la transformation de l'économie qu'il entraînait, appelait l'adoption de mesures adaptées. En vue de la quatorzième session de la Conférence, elle a invité les États membres à réfléchir à la manière dont les technologies de l'information et de la communication (TIC) et le commerce électronique pourraient mieux contribuer à la facilitation du commerce international et à l'instauration d'un développement durable.

25. Le représentant d'un groupe, soutenu par un homologue, a remercié la CNUCED d'avoir coorganisé, à Guayaquil (Équateur), un atelier régional sur l'harmonisation de la cyberléislation sur le commerce électronique et d'avoir régulièrement proposé des activités de formation à ce type de commerce en Amérique latine et dans les Caraïbes. La Réunion d'experts avait permis de renforcer ces compétences par des échanges d'expériences avec des représentants d'autres régions. Un représentant a demandé instamment à la CNUCED de créer un nouvel indicateur, qui permettrait à chaque pays de déterminer dans quelle mesure il était prêt à s'engager dans le commerce électronique et de se situer par rapport aux meilleures pratiques recensées dans ce domaine.

26. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.II/EM.5/3.

4. Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa trente et unième session

(Point 3 d) de l'ordre du jour)

27. Dans sa présentation du rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa trente et unième session, le Président de ladite session a indiqué que celle-ci avait attiré plus de 280 participants, venus de 80 pays. Le Groupe de travail intergouvernemental avait fait siennes les conclusions concertées et avait proposé que les deux grands thèmes ci-après figurent à l'ordre du jour de la session suivante : éléments fondamentaux de la publication d'informations de qualité par les entreprises : les prescriptions internationales en matière d'audit et d'assurance et les bonnes pratiques relatives à leur application; et Examen des bonnes pratiques visant à accroître le rôle de la publication d'informations par les entreprises dans la réalisation des ODD. Devant l'intérêt toujours plus grand des États membres pour le sujet, la CNUCED organisait un atelier technique sur l'application pratique des normes comptables internationales du secteur public.

28. La Commission a pris note du rapport du Groupe de travail intergouvernemental sur sa trente et unième session, publié sous la cote TD/B/C.II/ISAR/71, et a approuvé l'ordre du jour provisoire que celui-ci avait proposé pour sa trente-deuxième session.

**C. Mobiliser l'investissement au service du développement :
Contribution de la CNUCED dans le contexte
du financement du développement**
(Point 4 de l'ordre du jour)

1. Réunion de haut niveau

29. La réunion a porté sur trois questions interconnectées : le financement du développement; la nécessité de mobiliser des investissements et de les orienter vers les secteurs propices au développement durable, et le rôle du secteur privé à cet égard; et la contribution de la CNUCED aux investissements en faveur du développement durable et son rôle potentiel dans le programme de développement pour l'après-2015.

30. Dans ses observations liminaires, le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a insisté sur l'ampleur des investissements qui devraient être faits pour atteindre les ODD. Le secteur public ne pouvait à lui seul satisfaire ces besoins de financement, mais le secteur privé disposait de ressources qui pourraient compléter ses apports. Il faudrait ensuite trouver un équilibre entre différentes sources extérieures de financement. Les parties prenantes devraient agir de concert afin que les fonds mobilisés puissent réellement servir à la réalisation des ODD. À cette fin, des mesures ciblées étaient nécessaires pour réorienter les différentes sources de financement vers des investissements en faveur du développement durable. La CNUCED avait aidé à l'élaboration de telles mesures par le biais du Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable, du Cadre directeur pour l'entrepreneuriat, de l'Initiative des bourses de valeurs pour un investissement durable, du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication et des Principes pour un investissement agricole responsable.

31. Les intervenants sont convenus des problèmes posés par l'ampleur des besoins en investissement et par le déficit actuel de financement. L'un d'eux a estimé que le secteur public resterait une source importante de financement, mais qu'une plus grande coopération internationale s'imposait. Il fallait que les pays en développement participent plus activement aux débats internationaux et à la prise de décisions dans différents domaines, y compris la coopération fiscale internationale. Selon un autre intervenant, la question du financement du développement exigeait une plus grande collaboration entre les pouvoirs publics, le secteur privé, les institutions et les autres parties prenantes.

32. Plusieurs représentants ont souligné combien il était difficile pour certains pays en développement, en raison de leur manque d'infrastructures et de leur environnement peu propice à l'investissement, d'attirer cette importante source de financement du développement qu'étaient les IED. Il était donc souhaitable que la CNUCED, par le biais d'activités de coopération technique, aide ces pays à proposer des conditions plus favorables aux investissements. Une assistance spéciale devait également être apportée aux pays sortant d'un conflit.

33. De nombreux représentants ont vanté les mérites du *World Investment Report 2014*. En accord avec l'idée maîtresse de ce rapport, ils sont convenus que les ODD ne pourraient être atteints qu'avec un plan d'action conjuguant volonté politique, partenariat et clairvoyance. En tant qu'institution qui joue un grand rôle dans le financement du développement, la CNUCED pourrait servir le programme de développement pour l'après-2015. Plusieurs représentants ont proposé qu'elle étende ses activités dans ce domaine. Selon l'un d'eux, les initiatives visant à encourager les opérations de financement et d'investissement de fonds souverains et d'autres investisseurs dans les pays pauvres s'en trouveraient mieux définies et gagneraient en efficacité.

34. Dans le domaine des politiques d'investissement, plusieurs représentants se sont inquiétés de l'augmentation du nombre de différends engagés en vertu d'accords d'investissement internationaux. Ils ont demandé à la CNUCED de poursuivre ses travaux dans ce domaine, de proposer des solutions et des options pratiques à appliquer lors de la reconduction des accords d'investissement arrivant à expiration, ainsi que d'aider à l'élaboration de mesures d'investissement conformes aux ODD, tout en veillant à la cohérence des politiques et au maintien de la marge d'action du pays d'accueil. Certains représentants ont demandé à l'organisation d'établir un plan d'action pour la réforme du régime des accords internationaux d'investissement, qui appuie les efforts déployés par les pays pour atteindre les ODD.

35. Plusieurs représentants ont prié la CNUCED d'apporter une assistance technique aux pays pour les aider à promouvoir les investissements dans des secteurs propices au développement durable. De l'avis de quelques représentants, les progrès accomplis dans la réalisation des ODD devaient être suivis avec attention, d'où l'importance de disposer de données fiables.

36. De nombreux représentants ont admis que le micro-crédit était une source importante de financement pour les petites et les microentreprises. Ces entreprises, qui pouvaient contribuer à la création d'emplois et au développement social et rural, peinaient à trouver des fonds. Un intervenant a expliqué comment les investisseurs responsables pouvaient mutualiser des fonds provenant d'investisseurs publics et privés, puis les prêter à des institutions de microcrédit qui, à leur tour, les prêtaient à des entreprises dans des pays en développement. L'objectif était de favoriser les investissements, privés ou publics et privés, en faveur du développement et de les gérer. Les instruments de financement du développement étaient nombreux, mais, pour que les ressources financières arrivent bien à leurs destinataires, une meilleure coordination était nécessaire entre les différentes parties prenantes. Un autre intervenant a indiqué que les pouvoirs publics pouvaient faciliter l'accès des microentreprises et des nouvelles entreprises de pointe au financement par des incitations à l'investissement à l'intention des institutions de microcrédit et par des accords de partage des risques. Dans certains cas, les institutions de microcrédit ne pouvaient pas investir directement dans le pays et devaient créer des structures ad hoc, ce qui augmentait les coûts d'investissement.

37. Les marchés financiers pouvaient aussi contribuer à orienter les investissements dans les secteurs propices au développement durable par le biais des conditions à remplir pour l'admission à la cote. L'Initiative des bourses de valeurs pour un investissement durable, créée par la CNUCED et d'autres organisations, visait à promouvoir ce type d'action. Cette initiative, qui encourageait entreprises et investisseurs à considérer, non pas seulement les résultats financiers, mais aussi les conséquences sociales et environnementales, de leurs décisions a été saluée. Quelques représentants ont donné l'exemple du programme « Euro-connect market » qui, en aidant les entreprises d'un pays à être cotées à la bourse d'un autre pays, offrait une voie de financement des investissements durables.

38. En réponse aux observations formulées par des représentants, le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a indiqué que la CNUCED avait apporté de précieuses contributions dans le domaine de l'investissement responsable, incitant notamment les entreprises à rendre compte de leurs progrès sur le plan environnemental et social et en matière de gouvernance. La CNUCED s'était en outre attaquée aux problèmes d'évaluation du risque avec le Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable, qui mettait en évidence les meilleures pratiques des pays en matière de réglementation pour attirer les investissements.

2. Examen de la politique d'investissement du Soudan

39. Les participants ont été saisis du rapport d'Examen de la politique d'investissement du Soudan (UNCTAD/DIAE/PCB/2014/5).

40. Dans sa présentation, le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a indiqué que l'instabilité économique et politique, l'insécurité alimentaire et le manque de diversification de l'économie constituaient les principaux obstacles au développement durable au Soudan. Dans ses principales conclusions et recommandations, le rapport d'examen soulignait la nécessité de clarifier et de simplifier le cadre juridique et institutionnel applicable aux IED et de l'aligner sur les stratégies de développement du pays. Pour qu'une telle réforme produise les effets escomptés, il était essentiel d'instaurer un véritable dialogue entre les secteurs public et privé. Tout en félicitant le Soudan de ses efforts récents, l'intervenant a précisé que la CNUCED restait à sa disposition pour l'assister dans la mise en œuvre des recommandations issues du rapport d'examen.

41. L'Ambassadrice du Soudan auprès de l'ONU a exprimé sa gratitude à la CNUCED pour les travaux accomplis et a remercié le Gouvernement suédois de l'aide financière qu'il avait apportée à la préparation de l'examen. La présence du Ministre soudanais de l'investissement à la session de la Commission témoignait de l'importance accordée à la procédure d'examen, qui donnait la possibilité à toutes les parties prenantes de débattre des conditions d'investissement dans le pays.

42. Le Ministre soudanais de l'investissement a donné des précisions sur les perspectives de développement de son pays et sur la manière dont les IED pourraient aider à les concrétiser. Des investisseurs étrangers étaient déjà présents dans plusieurs secteurs de l'économie nationale tels que l'agriculture, l'élevage, les minerais et minéraux, le pétrole et le gaz, et l'industrie manufacturière. Mais le pays avait toujours le plus grand mal à stabiliser sa monnaie et à diversifier son économie. Les IED avaient un rôle essentiel à jouer dans ce domaine. Le Soudan s'efforçait d'améliorer ses conditions d'investissement et son image sur la scène internationale. Il prévoyait de faire un meilleur usage de ses zones franches afin d'accroître sa participation dans les chaînes de valeur internationales. En matière de réforme, les autres priorités étaient d'améliorer le cadre juridique et institutionnel de l'investissement, de renforcer les capacités locales, de diversifier l'économie et d'assurer une meilleure répartition géographique des investissements. L'intervenant a demandé à la CNUCED de continuer d'apporter son aide au Soudan, pour qu'il puisse mener à bien ces actions prioritaires, et d'organiser un atelier à Khartoum, où il serait décidé du programme de mise en œuvre des recommandations issues du rapport d'examen.

43. Résumant les principales conclusions du rapport d'examen, le Chef du Service des politiques d'investissement de la Division de l'investissement et des entreprises a mis en évidence les mesures qui revêtaient un caractère prioritaire dans le cadre de la réforme de la réglementation, comme de garantir l'accès à la terre, de simplifier le système fiscal, de moderniser et de mettre à niveau le régime du travail et de savoir mieux anticiper les déficits de compétences au niveau local. Selon le rapport d'examen, il fallait que les régimes de concurrence et de protection de l'environnement soient dûment appliqués et que le cadre de promotion de l'investissement soit renforcé. Un organisme spécifique, dont les fonctions seraient ensuite étendues et les ressources, diversifiées, se chargerait d'encourager les investissements et de redorer l'image du pays.

44. La responsable du Département des relations extérieures de l'Autorité soudanaise des investissements a présenté les réformes récemment entreprises par son pays et a indiqué que certaines des recommandations issues du rapport d'examen

étaient déjà en cours d'application. Elle a demandé instamment à la CNUCED et aux autres partenaires de développement de continuer de soutenir le Soudan dans ses efforts pour attirer les investisseurs.

45. Au cours des discussions qui ont suivi, deux intervenants ont fait part de leur expérience en tant qu'investisseurs dans le secteur agricole soudanais. Ils ont expliqué comment leurs projets avaient renforcé les capacités productives du pays et facilité le transfert de connaissances auprès de la main-d'œuvre locale. Malgré les efforts indéniables du Gouvernement soudanais en faveur des investisseurs, le manque d'infrastructures de qualité et les problèmes d'accès au financement subsistaient, rendant nécessaire un dialogue privé-public.

46. Les représentants d'autres États membres ont reconnu que le Soudan avait des atouts, se sont félicités de l'avancement de ses réformes et ont indiqué que des progrès devaient encore être faits en matière de stabilité politique et de renforcement des capacités des fonctionnaires et des capacités institutionnelles. Ils ont demandé aux partenaires de développement et aux donateurs de soutenir les efforts du Soudan. Certains représentants ont affirmé que le pays devrait faire la preuve de la stabilité et de la cohérence de ses politiques sur le long terme pour attirer des IED. D'autres, se fondant sur l'expérience d'investisseurs de leurs pays, ont indiqué que le Soudan offrait de nombreuses possibilités d'investissement, mais que le rapatriement des capitaux et des bénéficiaires et une gouvernance défailante, par exemple, continuaient de lui porter préjudice. Certains représentants ont ajouté que les perspectives commerciales du Soudan étaient limitées par les sanctions imposées par d'autres pays.

47. Les États membres dont la politique d'investissement avait été examinée, ou était en cours d'examen, ont fait part de leur propre expérience et ont invité le Gouvernement soudanais à mettre en œuvre les recommandations qui lui avaient été faites afin d'attirer des investissements propices à un développement durable. Entre autres grands avantages, le processus d'examen se caractérisait par un suivi attentif de la mise en œuvre des recommandations, appuyée par une assistance technique. Bien que la CNUCED fournisse à cette fin l'aide et les précieux conseils d'experts, la mise en œuvre demeurait la responsabilité des pays bénéficiaires. Une délégation a demandé que la CNUCED aide son pays à réviser ses dispositions régissant l'entrepreneuriat et à mettre en place le programme Empretec.

3. Examen de la politique d'investissement du Congo

48. Les participants ont été saisis du rapport d'Examen de la politique d'investissement du Congo (UNCTAD/DIAE/PCB/2014/4).

49. Le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a dit que l'Examen de la politique d'investissement était un outil utile pour réformer les politiques d'investissement. Les pays africains, qui s'efforçaient d'améliorer le climat des affaires, demeuraient une priorité importante pour la communauté de développement. Selon les chiffres de la CNUCED, le Congo était l'un des pays de la région qui attirait le plus d'IED, mais la concentration de ces investissements dans le secteur pétrolier était une source de préoccupation. Le Gouvernement avait déjà réalisé des réformes d'envergure et avait conscience de la nécessité de diversifier l'économie et du rôle que l'IED pouvait jouer à cet égard. Les recommandations issues de l'Examen et fondées sur le Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable portaient principalement sur la mise en place de mesures visant à améliorer le climat d'investissement et à promouvoir des modèles agricoles inclusifs.

50. Le Ministre congolais chargé de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration a souligné l'importance de l'investissement privé

pour que le pays puisse bénéficier d'une croissance et d'un développement équitables, et a souscrit aux recommandations énoncées dans l'Examen. Le Gouvernement prenait des mesures pour améliorer le climat des affaires, développer les infrastructures et faciliter l'accès à l'eau et à l'énergie, objectifs inscrits dans le Plan national de développement qui visait à faire du Congo un pays émergent à économie de marché d'ici à 2025. Dans cette optique, le Ministre s'est félicité de l'Examen, qu'il considérait comme un outil précieux pour la diversification économique et le développement agricole.

51. La Ministre chargée des petites, moyennes entreprises et de l'artisanat a insisté sur l'importance du lien entre développement des entreprises et investissement et sur la contribution que les PME pouvaient apporter à l'économie congolaise. Le Gouvernement avait pris différentes mesures pour faciliter la création d'entreprises et leurs activités, en particulier en ce qui concerne les PME. Pour donner suite à l'Examen de la politique d'investissement du Congo, le Ministère a demandé à la CNUCED de fournir une assistance technique en faveur de l'entrepreneuriat des femmes, de créer un programme de promotion des relations interentreprises et de mettre en route le système de réglementation en ligne pour simplifier les procédures de création d'entreprises et autres.

52. Le Chef du Service des politiques de l'investissement a présenté les principales conclusions du rapport. Après avoir souligné le formidable potentiel du Congo en matière de mobilisation de l'IED, il a appelé l'attention sur un certain nombre de difficultés importantes. Il a notamment évoqué une série de goulets d'étranglement dans les domaines de l'activité des entreprises, de la fiscalité, de l'accès aux compétences et du régime foncier. Ces goulets d'étranglement devaient être éliminés pour que l'investissement puisse bénéficier d'un cadre plus transparent et plus prévisible. Des réformes importantes avaient certes été engagées dans plusieurs domaines clefs, mais leur mise en œuvre était lente et la coordination institutionnelle devait être renforcée. L'orateur a mis en lumière les principaux éléments de la stratégie proposée dans l'Examen de la politique d'investissement pour attirer les IED dans l'agriculture, qui était la clef de la sécurité alimentaire et de la diversification économique. La CNUCED restait déterminée à fournir une assistance technique dans chacun des domaines stratégiques traités dans le rapport.

53. Les représentants d'autres États membres ont félicité le Gouvernement pour la conclusion de l'Examen et ont encouragé les autorités à poursuivre les réformes en cours pour améliorer le climat de l'investissement. Ils ont fait état de l'importance de la CNUCED en tant que lieu d'échange de bonnes pratiques pour ce qui était de mettre l'investissement au service du développement durable. Un certain nombre d'États membres dont quelques pays africains, qui avaient bénéficié du programme d'Examen de la politique d'investissement ont souligné les effets positifs de l'application des recommandations sur leur régime d'investissement et ont encouragé le Gouvernement congolais à donner suite aux recommandations qui lui étaient faites.

54. Dans le débat qui a suivi, plusieurs participants ont insisté sur les principales priorités en matière d'infrastructures publiques et sur la nécessité de promouvoir une agriculture durable et de contribuer à la réduction de la pauvreté. Pour ce faire, il était nécessaire de promouvoir des modèles de développement agricole inclusifs. L'Examen proposait une stratégie dynamique fondée sur un ciblage actif des investisseurs. Ces participants ont encouragé les autorités à poursuivre les réformes en cours et à faire leurs initiatives de développement régional. À long terme, ces réformes devraient aboutir à une augmentation de la valeur ajoutée dans le pays grâce à l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales et régionales.

55. Un certain nombre de représentants du secteur privé ont accueilli favorablement les recommandations issues de l'Examen et ont félicité le Gouvernement pour les

efforts qu'il déployait pour diversifier l'économie. Il fallait trouver les moyens d'améliorer les consultations entre le public et le privé dans le processus d'élaboration de la politique d'investissement, de continuer sur la voie des réformes et de renforcer les capacités productives locales. Les organismes de promotion de l'investissement jouaient un rôle décisif à chaque phase du processus d'investissement. Certains investisseurs ont rendu compte de leur expérience des modèles inclusifs, fondés sur la participation de collectivités et d'agriculteurs locaux à des projets agricoles locaux.

D. Entrepreneuriat et objectifs de développement durable (point 5 a) de l'ordre du jour)

56. La séance a été consacrée à la contribution de l'entrepreneuriat au développement durable, sur la base des résolutions 67/202 et 69/210 de l'Assemblée générale consacrées à l'entrepreneuriat au service du développement, et du rapport relatif à la mise en œuvre de la résolution 67/202, établi par la CNUCED en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales.

57. Le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a présenté le sujet, en exposant brièvement les nouveaux enjeux qui se profilaient dans un contexte mondial marqué par l'affaiblissement de la croissance économique et de la demande et par une incertitude économique croissante et ses répercussions sur l'emploi. Il a mis en lumière les principaux éléments du Cadre directeur pour l'entrepreneuriat, qui permettraient de contribuer à la création d'emplois et à la réalisation des objectifs de développement durable. Un tel cadre devrait s'intéresser aux stratégies de mise en œuvre et aux outils d'évaluation et mettre en avant les mesures à prendre pour véritablement promouvoir et faciliter la croissance verte et des initiatives telles que l'entreprise sociale et l'investissement à impact social, ainsi que l'entrepreneuriat des jeunes, des femmes et des membres de groupes vulnérables. La CNUCED avait coopéré avec les Gouvernements des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord dans le cadre du Groupe des Huit sur la question de l'investissement à impact social et avait travaillé, en partenariat avec le Commonwealth, à l'élaboration d'une publication intitulée « Policy Guidelines on Youth Entrepreneurship », qui devait paraître plus tard en 2015. La CNUCED était prête à aider ses États membres, à collaborer avec des institutions nationales et internationales pour définir des indicateurs permettant de mesurer l'efficacité des politiques, et à offrir au niveau international un espace de débat, de formation, de consensus et d'échanges de bonnes pratiques sur les méthodes à appliquer pour élaborer une nouvelle génération de politiques d'entrepreneuriat. Comme la CNUCED, les organisations internationales devraient contribuer à l'élaboration de ces politiques, axées sur la réalisation des objectifs de développement durable.

58. Le Ministre des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat du Cameroun a décrit les difficultés économiques rencontrées par son pays. Le Cameroun avait mis la promotion de l'entrepreneuriat au centre de sa stratégie de développement, appuyé en cela par des programmes financés par des donateurs; il avait aussi réformé ses systèmes institutionnels, législatifs et réglementaires pour soutenir l'entrepreneuriat. Par exemple, grâce aux programmes de cyberréglementation et de cyberenregistrement de la CNUCED, il était à présent possible de créer une entreprise en quarante-huit heures, record qui serait encore amélioré en 2015. Le Ministre a félicité la CNUCED pour le programme Empretec qui avait démarré au Cameroun en 2014 et qui était très apprécié des entrepreneurs locaux. Financé avec des fonds locaux, le programme contribuait à la concrétisation de la vision gouvernementale, à savoir faire du Cameroun un pays émergent d'ici à 2035.

59. Le représentant du Département des affaires économiques et sociales a dit que l'entrepreneuriat et le développement durable, qui contribuaient à la réalisation des cibles 4.4 et 8.3 des objectifs de développement durable tels que proposés, étaient étroitement liés et étaient appuyés par les résolutions de l'Assemblée générale citées plus haut. L'Assemblée générale avait cité plusieurs temps forts qui pourraient être mis à profit pour promouvoir l'entrepreneuriat en tant que moyen de faciliter la réalisation des objectifs visés : la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, à Addis-Abeba en juillet 2015, le Sommet des Nations Unies pour l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, à New York en septembre 2015, et le rapport du Secrétaire général sur l'entrepreneuriat au service du développement qui serait présenté à la session annuelle de l'Assemblée générale en septembre 2016. L'orateur a aussi encouragé les États membres à intégrer les objectifs de développement durable dans leur plan national de développement.

60. Certains participants ont souligné l'importance d'appliquer une véritable politique de promotion de l'entrepreneuriat dans le cadre d'un écosystème entrepreneurial. L'accent ne devait plus porter sur l'entrepreneur en tant qu'individu, mais sur l'entrepreneur et l'entreprise en tant qu'acteurs dans un écosystème dynamique. D'autres participants ont insisté sur les réseaux d'entreprises qui devraient être au cœur du dispositif de promotion de l'entrepreneuriat chez les jeunes et sur le rôle central de la formation à l'entrepreneuriat tout au long de la vie. Un représentant a donné un exemple pour expliquer comment les centres pour l'entrepreneuriat des communes et des villes pouvaient être mis à contribution pour promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes et la création de jeunes entreprises. Il a demandé à la CNUCED de fournir aux États membres des bonnes pratiques relatives à l'établissement de centres d'appui à l'entrepreneuriat, en particulier dans les villes.

61. Les participants ont aussi étudié la question, en mesurant l'impact des politiques pour l'entrepreneuriat. Tous sont convenus de la difficulté de l'exercice. Un intervenant a parlé du caractère multidimensionnel de l'entrepreneuriat en tant que moteur de développement économique. Un autre a dit qu'il était important d'observer les tendances de l'entrepreneuriat afin d'élaborer des mesures pratiques, et que les indicateurs devaient être comparables d'un pays à l'autre. Un autre intervenant encore a souligné que les statistiques sur l'inscription des entreprises au registre du commerce ne suffisaient pas pour mesurer l'entrepreneuriat. S'appuyant sur les conclusions d'un document de la Youth Entrepreneurship Alliance du G20, il a parlé de la création d'emplois dans les entreprises à forte croissance et a dit combien il était important d'amener les grandes entreprises à participer à des activités de mentorat et de financement.

62. Les intervenants ont présenté plusieurs plans et indicateurs qui offriraient aux décideurs des outils diagnostiques concrets pour définir des critères et identifier les priorités en ce qui concerne la mise en place d'un écosystème entrepreneurial. Certains intervenants ont vivement encouragé les États membres à renforcer les capacités nationales de collecte de données sur l'entrepreneuriat par le biais des bureaux nationaux de statistique et à établir des relations avec les institutions internationales de recherche et d'analyse telles que le Global Entrepreneurship Research Network, le Global Entrepreneurship Monitor, l'Organisation de coopération et de développement économiques et Prodem, un programme de développement de l'entrepreneuriat. Un intervenant a suggéré à la CNUCED d'élaborer un plan d'ensemble pour le suivi des politiques d'entrepreneuriat, en systématisant les indicateurs existants par catégorie et en fournissant des orientations sur la manière de les compiler. Ce plan ferait fond sur les cadres existants et sur les expériences de la mesure de l'impact des politiques, et contiendrait des lignes directrices à l'intention des pays sur la manière de pratiquer un suivi des domaines prioritaires.

63. Pendant le débat qui a suivi, certains représentants ont demandé à la CNUCED de poursuivre ses travaux sur l'entrepreneuriat et, plus précisément, de fournir aux États membres des conseils pratiques sur l'application des politiques dans ce domaine ainsi que des notes d'information sur les objectifs de développement durable. Un représentant a demandé instamment à la CNUCED et aux autres organisations de tenir compte des questions de propriété intellectuelle dans leurs travaux sur les politiques d'entrepreneuriat.

E. Politiques visant à promouvoir la collaboration dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation pour le développement

(Point 5 b) de l'ordre du jour)

64. Le secrétariat de la CNUCED a présenté le document TD/B/C.II/30, qui décrit le rôle des parcs axés sur la science, la technologie et l'innovation (parcs STI) dans la promotion de la collaboration dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation pour le développement et les mesures qui pourraient être prises en leur faveur.

65. Un intervenant a noté que les parcs qui prospéraient offraient à la fois de bonnes infrastructures physiques et des services de qualité, y compris des services aux entreprises. Certains parcs fonctionnaient selon une méthode ascendante, décidée par les utilisateurs, tandis que d'autres participaient d'une méthode descendante, déterminée par les décisions des pouvoirs publics. L'approche retenue dépendait du type de financement disponible ainsi que de la culture et de l'histoire économiques locales. La principale raison d'être d'un parc STI était de faciliter le transfert de technologie aux entreprises installées sur le site, d'incuber des entreprises innovantes et d'attirer les investisseurs étrangers en haute technologie. Les politiques liées à ces parcs devaient être coordonnées avec les stratégies et les objectifs de développement, en fonction des conditions locales. Il était aussi nécessaire de bénéficier de l'appui des pouvoirs publics dans divers domaines relevant de l'action gouvernementale, dont l'éducation, la recherche, la politique industrielle, la politique à l'égard des PME, le commerce et la fiscalité. Il était important que les principaux acteurs s'accordent sur les objectifs généraux ainsi que sur des objectifs pratiques qui devaient être clairement définis. Il était important également d'offrir des services d'appui en matière de transfert de technologie et d'innovation. Comme il était souvent difficile d'obtenir des fonds publics, les activités immobilières des parcs devaient contribuer à leur financement. De plus, les parcs STI avaient tout intérêt à se doter d'une équipe de gestion solide dès le démarrage.

66. Un autre intervenant a parlé de l'expérience de iHub, plate-forme d'innovation créée à Nairobi en 2010. Cette plate-forme avait été créée à l'origine pour offrir un espace où des entrepreneurs, des universitaires et des financiers spécialisés dans les technologies pouvaient se rencontrer pour échanger des idées sur d'éventuels projets. Une fois que les fonds de lancement ont été épuisés, iHub a modifié ses objectifs pour fournir des services de consultants spécialisés et des services de pointe aux utilisateurs. Il a établi une collaboration avec m:lab East Africa, un incubateur de jeunes entreprises spécialisées dans les technologies mobiles, et a contribué au développement d'un nombre croissant de pôles d'innovation et d'incubateurs au Kenya. L'expérience de iHub a démontré que les parcs STI classiques n'étaient pas le seul modèle pour promouvoir la collaboration et l'innovation. Il existait aujourd'hui une centaine de pôles d'innovation dans les cinq sous-régions africaines.

67. Un autre intervenant a expliqué que la politique de l'Union européenne en matière de parcs STI était désormais intégrée aux politiques de développement

régional et s'inscrivait dans une stratégie de convergence plus large qui était désormais axée davantage sur l'économie de la connaissance que sur le développement des infrastructures. L'Union européenne comptait aujourd'hui 366 parcs STI. Le principal objectif était de créer des emplois de qualité; 80 % des entreprises des parcs STI appartenaient au secteur des TIC, les autres principalement aux secteurs de la biotechnologie et de l'énergie. L'aide s'orientait de plus en plus vers la fourniture de services visant à établir des relations avec les universitaires et les chercheurs. La proximité géographique des parcs et des grandes universités offrait à cet égard des possibilités intéressantes. L'expérience de l'Union européenne a montré qu'un certain nombre de conditions devaient être réunies pour qu'un projet réussisse. Premièrement, la politique en matière de parcs STI devait reposer sur une interaction entre les entreprises, les organisations de recherche-développement, les organismes publics et la société civile. Les parcs STI devaient apporter leur soutien à des stratégies précises pour une zone géographique. Enfin, ils obtenaient de meilleurs résultats lorsqu'ils s'engageaient dans des secteurs qui n'étaient pas pleinement matures. Les facteurs de risque étaient notamment la taille (trop petits), le nombre excessif d'objectifs, la dépendance excessive à l'égard des fonds publics et la mauvaise gestion.

68. En réponse à la question posée par un représentant sur l'importance de la propriété intellectuelle pour le modèle iHub et la nature des difficultés rencontrées par les entreprises qui reposaient sur ce modèle, un intervenant a expliqué que la propriété intellectuelle n'était pas un problème puisque l'objectif principal était de développer la collaboration. Par contre, il en allait différemment pour les créateurs d'entreprises de technologie de Nairobi qui auraient avantage à disposer d'un mécanisme de dépôt de brevets simple et bon marché. Parmi les autres difficultés qui ont été évoquées, il a été question des droits d'importation élevés et du déficit de compétences qui devait être pris en compte par le système d'éducation et de formation.

69. Un autre représentant a dit qu'il fallait encourager l'investissement dans la science et dans la recherche-développement pour faciliter la création de parcs STI. Un représentant souhaitait savoir comment concilier les avantages à long terme découlant des investissements dans la STI et les attentes à court terme. Un autre a dit que le modèle iHub reposait essentiellement sur une approche ascendante, exigeait moins de ressources financières et pouvait être mise en place beaucoup plus vite que les parcs STI classiques, même si le financement restait un problème déterminant. Pour un autre représentant encore, la volonté politique était nécessaire en ce qui concerne la recherche-développement et la science, la technologie et l'innovation. L'élaboration d'une vision et de politiques stables exigeait une administration publique efficace.

70. Un représentant a demandé comment un pays en développement devait définir sa politique d'innovation. Les priorités sectorielles devaient être reliées aux politiques d'innovation, sur la base de la structure économique et des objectifs de développement, et les résultats attendus devaient être réalistes et pratiques. Les parcs STI étaient un outil essentiel pour les pays en développement qui s'efforçaient de promouvoir la transformation structurelle de leurs économies par le biais de l'industrialisation, mais les mécanismes de soutien à l'innovation de l'ampleur de ceux que l'on trouvait en Europe n'étaient pas universels. Il existait d'autres moyens et mesures d'incitation, tels que les crédits d'impôt et l'appui financier. L'augmentation des aides fournies aux PME – accès au financement, capital-risque, propriété intellectuelle, audits techniques et ateliers d'échange de bonnes pratiques – figurait au nombre des mesures qui pouvaient être envisagées.

71. Un représentant a fait observer que la science, la technologie et l'innovation souffraient d'un grave manque d'investissement dans la plupart des pays en développement et a suggéré que la CNUCED organise une réunion sur la priorité à

accorder à la STI dans les politiques de développement. Le secrétariat de la CNUCED a donné un bref aperçu des activités en cours et prévues de l'organisation pour renforcer les capacités en faveur des politiques d'innovation dans les pays en développement.

F. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers

(Point 6 de l'ordre du jour)

72. La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique et le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises ont fait état des progrès accomplis dans la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers de la CNUCED dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et de l'investissement et du développement des entreprises, et ont présenté les principales réalisations et contributions résultant de l'exécution des mandats confiés à Accra et à Doha.

73. Dans son exposé, la Directrice de la Division de la technologie et de la logistique a parlé de l'interaction entre les activités de recherche et d'analyse, de coopération technique et de formation de consensus menées par la Division. Par exemple, le *Information Economy Report 2015 : Unlocking the Potential of E-commerce for Developing Countries (Rapport 2015 sur l'économie de l'information : Libérer le potentiel du commerce électronique pour les pays en développement-Aperçu général)*⁴ est parvenu à des conclusions très importantes pour les pays en développement. D'autres publications récentes ont porté sur des sujets tels que le transfert de technologie, les questions de genre, et la science, la technologie et l'innovation et l'urbanisation. Dans le domaine de la coopération technique, les examens de la politique, de la science, de la technologie et de l'innovation avaient eu des incidences immédiates sur les politiques des pays qui s'étaient prêtés à l'exercice dans les années récentes, par exemple, Oman et la Thaïlande. S'agissant de la formation de consensus, la CNUCED avait, entre autres choses, apporté des contributions sur la technologie et l'innovation dans le contexte du programme pour l'après-2015.

74. L'exposé du Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a porté sur les réalisations de la Division rendues possibles par l'application de la GAR, c'est-à-dire, d'une gestion axée non seulement sur les résultats, mais aussi sur l'impact (à moyen et à long terme) des activités menées. Le Directeur a présenté la stratégie de la Division et a souligné le choix qu'elle avait fait de soutenir l'investissement en faveur du développement durable et, en particulier, d'aligner les activités de la Division avec les objectifs de développement durable. L'approche GAR avait été reconnue comme une bonne pratique par des auditeurs et des évaluateurs indépendants, notamment par le BSCI et l'équipe d'évaluation externe du sous-programme 2. Le Directeur a aussi donné des exemples de l'impact de tous les produits fondamentaux et activités essentielles de la Division.

75. Dans le débat qui a suivi, les délégations ont pris note de l'utilisation judicieuse des indicateurs quantitatifs et qualitatifs dans le compte rendu des résultats des activités menées par la Division, qu'ils ont félicitée pour son utilisation de la méthode GAR et des bonnes pratiques de gestion dans le domaine de l'investissement et des entreprises. Certaines délégations ont recommandé que cette pratique soit diffusée et adoptée à travers toute l'organisation. Un représentant a loué le secrétariat pour la très

⁴ CNUCED, 2015, *Information Economy Report 2015: Unlocking the Potential of E-commerce for Developing Countries* (New York and Geneva, United Nations publication, numéro de vente : E.15.II.D.1).

grande transparence de ses travaux. Un autre a noté avec satisfaction combien la présentation des activités et de l'impact des programmes était complète, mettant en évidence l'abondance des activités menées par l'organisation dans le domaine de l'investissement et de l'entrepreneuriat au service du développement ainsi que leur diversité.

76. Certains représentants ont dit qu'il était nécessaire de continuer de renforcer les synergies entre les trois piliers de la CNUCED, en particulier en améliorant la coordination et la collaboration internes ainsi que la cohérence des travaux de recherche. La coopération avec d'autres organismes des Nations Unies et avec les organisations internationales devait être approfondie. En réponse à la première observation, le secrétariat a dit que, prises séparément, les publications de la CNUCED offraient une analyse de questions précises sous des angles différents mais que, considérées dans leur ensemble, elles brossaient un tableau plus complet. Le secrétariat a insisté sur la gestion intégrée pratiquée à la CNUCED, qui privilégiait l'échange d'informations sur les activités au sein des divisions et entre elles, afin de renforcer les synergies entre les trois piliers de l'organisation.

77. Certains représentants ont questionné la nouvelle politique de la CNUCED visant à fournir un rapport d'activité commun. Le représentant d'un groupe s'est dit favorable à un rapport par division, estimant que cette formule permettait de donner des informations plus précises sur les travaux menés à travers toute l'organisation. Le secrétariat a noté que le rapport unique était concis mais ne rendait pas compte de manière détaillée de l'impact des activités réalisées au titre des différents programmes de la CNUCED. De plus, les rapports sur les résultats et l'impact des activités menées par chaque division répondaient aussi à d'autres règles en matière de compte rendu.

78. Plusieurs représentants ont dit que les travaux de la Division de l'investissement et des entreprises avaient eu des effets positifs sur le processus de développement dans leur pays, en particulier grâce à des programmes tels que les examens de la politique d'investissement, les programmes sur les accords internationaux d'investissement, Empretec et la facilitation des affaires. De nombreuses délégations ont mis en lumière les efforts que la Division déployait pour traduire ses analyses directives en programmes d'action concrets. Les analyses des politiques d'investissement et les activités en faveur de l'entrepreneuriat avaient été très utiles. Plusieurs représentants ont salué les travaux de la Division sur l'intégration des questions de genre dans ses analyses sur la question de l'investissement. Un représentant a noté qu'il était important de renforcer les synergies et la collaboration entre les programmes de travail de la Division, tandis qu'un autre a félicité la CNUCED pour la nature interactive de la récente réunion d'experts sur le régime des accords internationaux d'investissement.

79. Plusieurs représentants ont loué la CNUCED pour l'assistance technique qu'elle fournissait dans le domaine de l'investissement et des entreprises et, compte tenu de son impact, ont encouragé les donateurs à étendre leur soutien aux activités de la CNUCED en faveur des pays en développement, et en particulier des pays les moins avancés. Un représentant a salué la qualité du portail mondial d'enregistrement des entreprises. Le secrétariat a noté que l'assistance technique dans le domaine de l'investissement et des entreprises était adaptée aux besoins spécifiques des pays et fournie en fonction des problèmes de développement qu'ils rencontraient. Le secrétariat a invité les donateurs à maintenir leur assistance afin de poursuivre les activités dont les États membres étaient manifestement très satisfaits et dont ils étaient très demandeurs.

80. Plusieurs représentants ont exprimé leur satisfaction en ce qui concerne le récent Forum mondial de l'investissement (octobre 2014), relevant la grande qualité et la transparence des débats multilatéraux. Un représentant a plaidé pour la participation

de responsables de haut niveau au prochain Forum qui aurait lieu à Lima en 2016, en vue d'encourager les pays et les acteurs de l'investissement à profiter de l'occasion pour agir en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable.

G. Questions diverses

(Point 7 de l'ordre du jour)

81. Compte tenu de la tenue prochaine de la quatorzième session de la Conférence, la Commission est convenue que l'ordre du jour de sa huitième session serait arrêté par le Conseil du commerce et du développement, sur recommandation du Bureau du Conseil, après la session de la Conférence.

III. Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

82. La septième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement a été ouverte au Palais des Nations, à Genève, le 20 avril 2015, par M. Eduardo Sperisen-Yurt (Guatemala), Président de la Commission à sa sixième session.

B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

83. À la séance plénière d'ouverture, le 20 avril 2015, la Commission a élu le Bureau ci-après :

Président : M. Christopher Onyanga Aparr (Ouganda)

Vice-Présidents : M. Francisco Pirez Gordillo (Uruguay)

M^{me} Vera Fuchs (Autriche)

M. Taco Stoppels (Pays-Bas)

M. Muhammad Takdir (Indonésie)

M. Alexander Zagryadskiy (Fédération de Russie)

Rapporteur : M. Juan Carlos Sanchez Troya (Équateur)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

84. À sa séance plénière d'ouverture, le 20 avril 2015, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (TD/B/C.II/27). L'ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts :
 - a) Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable;

- b) Rapport de la Réunion d'experts sur la transformation du régime des accords internationaux d'investissement : Les perspectives;
 - c) Rapport de la Réunion d'experts sur la cyberlégislation et réglementation comme moyen de renforcer le commerce électronique, y compris les études de cas et les enseignements tirés de l'expérience;
 - d) Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa trentième et unième session.
4. Mobiliser l'investissement au service du développement : Contribution de la CNUCED dans le contexte du financement du développement.
 5.
 - a) Entreprenariat et objectifs de développement durable;
 - b) Politiques visant à promouvoir la collaboration dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation pour le développement;
 6. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des stratégies entre les trois piliers.
 7. Questions diverses.
 8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

D. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

(Point 8 de l'ordre du jour)

85. À sa séance plénière de clôture, la Commission a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport après la clôture de la réunion, rapport qui sera soumis au Conseil du commerce et du développement.

E. Séance plénière de clôture

86. La Commission a adopté la décision verbale du Président de rendre compte du consensus de la Commission sur le projet de conclusions concertées. Le Président croyait comprendre que les États membres avaient jugé la session utile et constructive. Il considérait aussi que les États membres avaient reconnu l'important travail réalisé par la Commission dans l'exécution du mandat confié à l'organisation de contribuer au suivi et à l'application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU dans le domaine du développement, et comptaient sur la poursuite des travaux à cet égard.

87. Plusieurs délégations, dont trois groupes, ont fait des déclarations finales.

88. La représentante d'un groupe, appuyée par une délégation, a dit que son groupe acceptait les conclusions concertées au titre des règles de procédure et la décision orale de la Commission mais qu'il aurait préféré des conclusions concertées sur le fond. Elle a noté que le fait d'avoir des conclusions concertées au titre des règles de procédure et une décision orale ne constituait pas un précédent; en outre, lors des sessions futures, la Commission devrait s'employer à parvenir à des conclusions concertées sur le fond, comme le prévoyait le paragraphe 203 de l'Accord d'Accra. De plus, il serait nécessaire d'améliorer le calendrier des travaux de la Commission de

manière à ménager suffisamment de temps pour négocier des conclusions concertées sans nuire au calendrier des préparatifs de la Conférence suivante en 2020.

89. Une délégation a suggéré que la Commission pourrait renforcer le soutien en faveur des pays en développement et prendre part à des réunions au sommet sur le développement; elle a aussi dit que le nouveau cadre de développement devrait mettre l'accent sur le rôle de la CNUCED. Son représentant a encouragé l'organisation à œuvrer en faveur d'améliorations qualitatives et quantitatives.

90. Le représentant d'un groupe a demandé si la faible participation à la session pouvait être attribuée à un problème structurel. Son groupe serait disposé à étudier comment régler le problème, peut-être dans le cadre de la prochaine réunion directive du Conseil du commerce et du développement qui aurait lieu en juin 2015.

91. Le représentant d'un autre groupe a dit préférer ne pas avoir de conclusions concertées, situation qui s'était produite avant la treizième session de la Conférence. Il était important de se concentrer sur les objectifs de la Conférence à venir. L'intervenant a donc demandé au secrétariat d'établir un calendrier des travaux préparatoires à la Conférence à l'intention de tous les représentants.

Annexe

Participation*

1. Les représentants des États membres de la CNUCED ci-après, membres de la Commission, ont participé à la session :

Afghanistan	Jordanie
Afrique du Sud	Kenya
Albanie	Lettonie
Algérie	Libye
Allemagne	Madagascar
Arabie saoudite	Mali
Argentine	Maroc
Autriche	Mexique
Bangladesh	Monténégro
Bélarus	Mozambique
Bénin	Namibie
Brésil	Niger
Burkina Faso	Nigéria
Burundi	Oman
Cameroun	Ouganda
Chine	Pakistan
Colombie	Pays-Bas
Congo	Pérou
Costa Rica	Philippines
Côte d'Ivoire	Pologne
Cuba	Qatar
Djibouti	République centrafricaine
Égypte	République de Corée
Émirats arabes unis	République de Moldova
Équateur	République dominicaine
Espagne	République-Unie de Tanzanie
États-Unis d'Amérique	Sénégal
Éthiopie	Singapour
Fédération de Russie	Soudan du Sud
Finlande	Soudan
Ghana	Suède
Guatemala	Suisse
Guinée	Tchad
Haïti	Togo
Inde	Trinité-et-Tobago
Indonésie	Tunisie
Iran (République islamique d')	Turquie
Japon	Uruguay
	Venezuela (République bolivarienne du)

2. L'État observateur non membre ci-après était représenté à la session :

État de Palestine

* La présente liste indique les participants inscrits. Pour la liste des participants, voir TD/B/C.II/INF.7.

3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :
 - Groupe des États d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
 - Organisation de coopération et de développement économiques
 - Organisation de la coopération islamique
 - Organisation internationale de la Francophonie
 - Secrétariat du Forum des îles du Pacifique
 - Union africaine
 - Union européenne
4. L’institution spécialisée ci-après était représentée à la session :
 - Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
5. Les organes, institutions et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :
 - Département des affaires économiques et sociales
 - Fonds des Nations Unies pour l’enfance
 - Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
 - Programme des Nations Unies pour le développement
6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

- Chambre arabo-suisse du commerce et de l’industrie
- International Network for Standardization of Higher Education Degrees
- Organisation internationale des employeurs
- Organisation camerounaise de promotion de la coopération économique internationale

Catégorie spéciale

- Institut international de l’océan
-